

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS INTÉGRÉS

*aux établissements scolaires
publics et privés du second degré*

CAHIER DE L'ÉTAT ET DU SUIVI

61-65, rue Dutot -
75732 PARIS Cédex
15
Tél. : 01 55 55 70 73
- Fax : 01 55 55 64
94

<http://www.education.gouv.fr/syst/ons/> -
e-mail : jean-michel.billioud@sup.mesr.fr

Au travers de plusieurs enquêtes et de nombreuses visites d'établissements scolaires, l'Observatoire a dressé un état des lieux des équipements sportifs utilisés dans le cadre de l'enseignement obligatoire de l'EPS. Des dysfonctionnements non négligeables, qui sont autant de situations à risques, ont été relevés à plusieurs reprises dans le domaine des installations, du matériel, du fonctionnement et des carences de maintenance.

C'est pourquoi, dans le cadre de ses missions d'information et de responsabilisation aux questions de la sécurité, l'Observatoire édite ce document qui concerne les seuls équipements sportifs intégrés aux établissements scolaires.

Sans avoir de caractère réglementaire, ce cahier d'état et

du suivi doit être complété et tenu à jour par le coordinateur EPS et le gestionnaire pour éviter les situations extrêmes constatées sur les matériels qui servent à l'enseignement.

Ce document souhaite éveiller une plus grande vigilance et favoriser ainsi l'anticipation des risques d'accidents en indiquant, par écrit, les problèmes observés.

Mais au delà de cet indispensable état des lieux qui devrait être fait chaque année, ce cahier permet d'assurer le suivi des équipements, notamment par la relation entre les réparations demandées et celles réalisées, comme par l'indication des visites des CHS, des commissions de sécurité ou des bureaux de contrôle (buts de sports collectifs par exemple).

La sécurité n'est ni cloisonnée, ni éphémère
elle est l'affaire de tous et doit être une préoccupation permanente.

Collèges et lycées sont de véritables communautés : c'est pourquoi il apparaît essentiel que ce cahier soit communiqué, avec le visa du chef d'établissement, au conseil d'administration chaque année, et qu'une copie en soit adressée à la collectivité de rattachement pour les établissements relevant de l'enseignement public.

L'information objective de tous est un des moyens de faire prendre conscience de sa responsabilité à chacun des maillons de la communauté éducative.

Ce document a été réalisé par la commission "équipements sportifs"
Pierre FAYARD, rapporteur, Michel COULON, Martine DELDEM, Jean-Paul TOURNAIRE, Bernard VERNEAU,
Claudine PERRON, Patrice DAMS, René GUENOT, Odile PRIVÉ, Michel ROYER, Yves TOUCHARD.

Il sera disponible sur le site internet de l'Observatoire.

Vos réactions ainsi que vos observations sont les bienvenues à l'adresse e-mail ci-dessus.

LES INSTALLATIONS

	Sol	Fuites et infiltrations	Etat de la construction		Vitres et vitrage		Eclairage	Electricité	Chauffage	Aération	Acoustique	Obstacles gênants	Issue de secours		Entretien et nettoyage		Travaux								
	état (1)	lieu	satisfaisant	risque	problème	satisfaisant	non satisfaisant	satisfaisant	non satisfaisant	satisfaisant	non satisfaisant	satisfaisant	non satisfaisant	bonne	mauvaise	préciser la nature	bloquée	encombrée	libre	par qui ?	fréquence	réparation demandée le	réparation faite le	nom de l'intervenant	visite du bureau de contrôle le
INTERIEUR																									
Salle 1																									
Salle 2																									
Salle 3																									
Salle 4																									
Salle 5																									
EXTERIEUR																									
Plateau 1																									
Plateau 2																									
Piste 1																									
Piste 2																									
Terrain 1																									
Terrain 2																									
Terrain 3																									
Autre																									
Autre																									

(1) B=bon, M=moyen, D=dégradé

Observations :

Date de visite de la commission de sécurité contre l'incendie :

Date de visite de la commission hygiène et sécurité :

Date de prise de connaissance de l'état des lieux par le CA :

Nom de l'établissement :

Date de l'état des lieux :

Date et visa du chef d'établissement :

Etabli par :

LE MATERIEL

	Fixations				Entretien		Travaux			
	absence	pas solides	vétustes, rouillées	vérifiées le	satisfaisant	non satisfaisant	réparation demandée le	réparation faite le	nom de l'intervenant	visite du bureau de contrôle le
Cages de buts de hand- ball										
Cages de buts de football										
Buts de basket-ball										
 Rails										
 Poteaux										
Autres : préciser										
Structure artificielle d'escalade										
	Verrouillage									
Agrés	bon	abîmé	usé/cassé	bricolé						
	Etat									
Tapis d'évolution	bon	sale	usé	déchiré						
Matelas de réception										
	Déplacement difficile		mise en place dangereuse							
Matériel lourd	oui	non	oui	non						
	Suffisant		Inaccessible							
Espace rangement	oui	non	oui	non						

Observations :

Date de visite de la commission de sécurité contre l'incendie :

Date de visite de la commission hygiène et sécurité :

Date de prise de connaissance de l'état des lieux par le CA :

Nom de l'établissement :

Date de l'état des lieux :

Date et visa du chef d'établissement :

Etabli par :

L'HYGIENE ET LE CONFORT

	Etat			Espace	Entretien et nettoyage		Eclairage		Electricité		Chauffage		Aération		Travaux					
	correct	sale	insalubre		suffisant	insuffisant	par qui ?	fréquence	satisfaisant	non satisfaisant	satisfaisant	non satisfaisant	satisfaisant	non satisfaisant	satisfaisant	non satisfaisant	réparation demandée le	réparation faite le	nom de l'intervenant	visite du bureau de contrôle le
VESTIAIRES	présence : OUI - NON (1)																			
Vestiaire 1																				
Vestiaire 2																				
Vestiaire 3																				
SANITAIRES	présence : OUI - NON (1)																			
WC 1																				
WC 2																				
DOUCHES	présence : OUI - NON (1)																			
Salle de douches 1																				
Salle de douches 2																				

(1) rayer la mention inutile

OBSERVATION

S :

Date de visite de la commission de sécurité contre l'incendie :

Date de visite de la commission hygiène et sécurité :

Date de prise de connaissance de l'état des lieux par le CA :

Nom de l'établissement :

Date de l'état des lieux :

Date et visa du chef d'établissement :

Etabli par :